

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE FORMATION DE LA LICENCE DE
PHILOSOPHIE DE LA FACULTE DES LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Issiaka-P. L. LALÈYÊ, Président
- Pr. Mahamadé SAVADOGO, Membre
- Pr. Yao Edmond KOUASSI, Membre

Signature

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Issiaka-P. L. LALÈYÊ', written over a horizontal line.

Juin 2017

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
I- PRÉSENTATION DU PROGRAMME EVALUÉ.....	4
II- DESCRIPTION DE LA VISITE SUR SITE.....	8
III- AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION.....	10
IV- APPRÉCIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP.....	11
IV- POINTS FORTS DU PROGRAMME.....	23
VI- POINTS FAIBLES DU PROGRAMME.....	24
VII- APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME.....	25
VIII- RECOMMANDATIONS À L'ETABLISSEMENT	25
IX- RECOMMANDATIONS À L'ANAQ	26
X- PROPOSITION DE DECISION	26

INTRODUCTION

Créé le 24 février 1957, trois années donc avant l'accès à la souveraineté politique du Sénégal- et de la plupart des autres pays francophones de l'Afrique de l'ouest, le département de philosophie de l'Université Cheikh Anta Diop est incontestablement l'aîné des centres ayant pu abriter un intérêt pour la philosophie dans cette partie du continent à cette époque-là. Cela en a fait un point d'attraction envié et respecté en matière de philosophie. Regardé aujourd'hui avec ce recul d'un demi-siècle, ce centre apparaît comme avoir bénéficié de ce que les enseignants-chercheurs qui l'ont porté sur les fonts baptismaux appartenaient aux domaines interdépendants de la psychologie (voire de la psychopathologie), de l'ethnologie et de la sociologie en même temps que de la philosophie proprement dite. Car après les avoir longtemps contenues dans son giron, la philosophie ne saurait désormais se pratiquer sans la sociologie, la psychologie et l'histoire qui lui assurent un enracinement constamment renouvelé dans la vie concrète ambiante.

Le programme de la licence en philosophie que le département de philosophie de l'UCAD soumet à l'évaluation externe en vue de son accréditation est, de la sorte, un héritier légitimement fier d'un passé dont il lui faut à présent se montrer digne.

Le présent rapport, rédigé par trois professeurs de philosophie en provenance de trois universités situées dans trois pays de la sous-région (Burkina, Côte d'Ivoire et Sénégal) part de la présentation du programme évalué aux différentes recommandations, puis à la proposition de décision, en passant par la description de la visite sur site (Organisation et déroulement de la visite et appréciation de la visite en termes de difficultés, facilités, de leçons apprises, etc.), l'avis sur le rapport d'auto-évaluation, l'appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup, les points forts, les points faibles et les appréciations générales sur le programme.

I- PRÉSENTATION DU PROGRAMME EVALUÉ

Le Département de Philosophie est un démembrement de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'UCAD. Il est le seul département de philosophie en formation initiale du Sénégal. La formation en Licence de Philosophie délivre des diplômes certes, mais elle n'offre pas systématiquement aux diplômés des métiers. La formation est plutôt d'ordre académique. Elle fournit des connaissances générales et donne aux apprenants l'opportunité de poursuivre des études, après la Licence, pour le Master et le Doctorat. En ce qui concerne le programme de la Licence pour lequel l'évaluation est faite, il convient de relever que celui-ci s'insère parfaitement dans le contexte académique et pédagogique du LMD. En effet, la Licence de Philosophie offre aux étudiants titulaires du Baccalauréat, du DUEL ou du DEUG une formation leur permettant d'acquérir les connaissances de base requises pour maîtriser la Philosophie et devenir au terme de leur parcours des compétents pour ne pas dire des spécialistes en Histoire de la philosophie, Logique et Histoire des sciences, Philosophie morale et politique, Philosophie africaine, Esthétique et Philosophie de l'Art. L'ensemble de ces compétences est le résultat d'un parcours articulé à six semestres sur trois ans. Il est aussi le fruit d'un encadrement administratif, académique et pédagogique de qualité. Aussi, est-il légitime de se demander pourquoi provoquer alors une évaluation. En fait, l'opportunité de conduire ou non une entreprise évaluative relève de la compétence de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) soucieuse de consolider les acquis des programmes et d'harmoniser au besoin les contenus des enseignements par rapport aux différents échelons de formation dans le but de faire face aux défis multiples du LMD au nombre desquels le défi de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Cette évaluation répond également aux besoins d'accréditation par l'ANAQ-Sup de la Licence de Philosophie. C'est dans ce contexte que le programme de Licence de Philosophie a fait l'objet d'une double présentation orale et écrite de la part du chef de département, Dr. Malick Diagne. Que retenir de cette présentation ?

A l'issue des différentes présentations, il est à retenir ce qui suit :

Au titre des effectifs étudiants : pour l'année académique 2015-2016, les effectifs d'étudiants sont de 1756 pour la licence 1, de 897 pour la licence 2 et de 330 pour la licence 3. Ce qui donne un effectif total de 2983 étudiants ;

Au titre des semestres et des Unités d'Enseignement (UE), il apparaît que le programme de formation est découpé en UE obligatoires, en UE transversales et en UE optionnelles tendant vers la spécialisation ; chaque année de formation comprenant deux semestres.

En première année

03 UE obligatoires au semestre 1

03 UE obligatoires au semestre 2

En deuxième année

03 UE obligatoires au semestre 3

03 UE obligatoires au semestre 4

En troisième année

02 UE obligatoires et 01 UE optionnelle au semestre 05

02 UE obligatoires dont l'Anglais comme outil de base et 02 UE optionnelles au semestre 06

Cette présentation succincte n'est pas dans la maquette disponible, elle, en annexe. Elle éclaire cependant, sur l'ossature des enseignements, en plus des informations données sur les compétences auxquelles les contenus d'enseignement donnent accès. Enfin, cette présentation donne les clés d'accès au travail proprement dit d'évaluation consistant à établir la conformité ou non des contenus présentés aux critères de qualité définis dans le référentiel de l'ANAQ-Sup.

Quand on lit, par ailleurs, dans le *Rapport d'autoévaluation du programme de la licence en philosophie* (p.7) que sur les 19 standards qui structurent les six champs de l'évaluation, seuls trois n'ont pas été atteints, on s'apprête à ne voir parmi les points faibles reconnus par ce *Rapport* aucune insuffisance susceptible de nuire sérieusement à l'atteinte des objectifs que se fixent les personnes qui se chargent d'offrir la formation que ce programme propose. Aussi est-on surpris de constater que parmi les trois faiblesses auxquelles les rédacteurs du rapport d'autoévaluation estiment qu'il faut remédier figurent les deux que voici :

- Permettre au département de philosophie *de procéder à l'adéquation entre les programmes à enseigner et les réalités du milieu du travail ;*

- Permettre aux étudiants de jouir d'une formation mieux adaptée aux réalités du monde moderne et de s'insérer plus facilement dans le secteur professionnel.

On est surpris parce que si les *programmes enseignés* (pour lesquels l'accréditation est recherchée) *ne sont pas adéquats aux réalités du milieu du travail* et si la *formation offerte* doit encore être *adaptée aux réalités du monde moderne*, sur quoi compte-t-on pour rendre le programme proposé attractif ? Et pourquoi demande-t-on une accréditation lorsqu'on sait soi-même que le *plan d'actions* et le *plan d'amélioration* qui réparera ces deux insuffisances ne seront disponibles qu'après le passage des évaluateurs externes et que rien qui puisse en donner une idée n'est joint au rapport d'autoévaluation ?

La troisième faiblesse que les rédacteurs de l'autoévaluation reconnaissent à leur programme ne concerne pas seulement le département de philosophie ; selon eux, c'est toute l'UCAD qui doit chercher à y remédier puisqu'il s'agit *de nouer des accords de partenariat avec le milieu professionnel et le milieu entrepreneurial, en offrant par exemple des services tarifés...* (Id. p.8).

Sans pousser plus loin la réflexion sur ces trois faiblesses auxquelles le *Rapport d'autoévaluation* estime devoir remédier, ce qui vient d'en être dit suffit pour rappeler que l'appréciation de ce rapport doit pouvoir se libérer de tout schématisme arithmétique. Et l'on voit bien que dans les termes usités par les rédacteurs de ce rapport, notamment dans les passages cités ci-dessus, il y a manifestement plus de maladresse dans les propos que d'inadéquation véritable du programme de philosophie au monde moderne et/ou au monde du travail. Car la façon dont la philosophie s'articule à son milieu socioculturel n'est pas simple ; elle ne saurait être alignée purement et simplement sur les schémas d'adaptation au monde du travail des autres disciplines qu'enseigne l'université. Au demeurant, sur ce point précis, il y a dans les 7 chapitres et les 35 articles du *Texte Cadre de la Licence de Philosophie*¹ des termes et des concepts plus adéquats et plus valorisants pour la philosophie que les auteurs du rapport d'autoévaluation de la licence de philosophie auraient intérêt à emprunter pour rendre leur programme attractif.

Deux exemples suffiront pour illustrer cette maladresse dans les propos ce qui ne correspond pas nécessairement à une faiblesse du programme soumis à l'accréditation :

¹Projet de décret portant réorganisation du diplôme de licence de philosophie à la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Documents probants H-001.

a) Lorsqu'à la rubrique des *objectifs généraux* de la formation, nous lisons : « *La Licence de Philosophie offre aux étudiants titulaires du baccalauréat, du DUEL ou du DEUG une formation leur permettant d'acquérir les connaissances de bases requises pour maîtriser la Philosophie, de devenir au terme de leur formation des spécialistes...* », la maladresse rédactionnelle consiste à laisser croire que dès que l'apprenant reçoit des connaissances de base, il est appelé à devenir un *spécialiste*...au terme de sa formation ; et cela, dans des domaines aussi prestigieux que l'histoire de la philosophie, la logique ou la philosophie africaine !Ce qui est involontairement occulté, c'est le lien organique de la Licence avec la Maîtrise et, plus tard, le Doctorat. Car si la formation offre *des connaissances de base*, c'est qu'elle prépare à d'autres niveaux et notamment des niveaux supérieurs tels que la maîtrise et le doctorat qui sont appelés à conférer la maîtrise.

Or, le *Texte Cadre de la licence de philosophie* se contente de dire : « *Les trois années d'enseignement de la Licence de Philosophie visent à faire acquérir des connaissances et méthodes fondamentales en philosophie, mais aussi à permettre aux étudiants de pouvoir exercer leur propre réflexion et jugement en toute autonomie. Cela grâce à l'étude des grands courants de la tradition philosophique, axée sur quelques disciplines fondamentales ouvertes sur les interrogations les plus contemporaines*»

b) De même, lorsqu'aux *objectifs spécifiques* il est écrit : « *La formation en Licence de Philosophie délivre des diplômés certes, mais elle n'offre pas aux diplômés des métiers. La formation est plutôt d'ordre académique. Elle fournit des connaissances générales, et donne aux apprenants l'opportunité de poursuivre des études pour le doctorat. Elle ne donne pas la possibilité d'intégrer directement le monde professionnel avec un savoir-faire notoire. Au cours ou au terme de leur formation, les étudiants qui veulent s'insérer professionnellement passent des concours pour subir une formation professionnelle* », il vient à l'esprit que les rédacteurs du rapport d'autoévaluation ne mesurent pas à quel point de tels propos peuvent démobiliser celui qui s'apprête à s'engager dans les études philosophiques. Or, sur ce point, le *Texte Cadre de la licence de philosophie* se contente de dire : « *A l'issue de la formation, les étudiants peuvent poursuivre leur cursus en master ou s'orienter vers les métiers de l'administration*

publique, de la communication, du journalisme, de la culture, de l'édition, mais aussi dans les métiers de l'enseignement dans les lycées et collèges. »

Parler des *connaissances et méthodes fondamentales* appelées à permettre *d'exercer sa propre réflexion et son jugement en toute autonomie* et indiquer que s'il ne poursuit pas son cursus vers la Maîtrise ou le Doctorat, le licencié en philosophie pourra s'orienter vers *les métiers de l'administration publique, de la communication, du journalisme, de la culture, de l'édition, mais aussi dans les métiers de l'enseignement dans les lycées et collèges* est à la fois plus simple et plus clair ; mais surtout, c'est plus véridique par rapport à ce que peut conférer la *sagacité philosophique*² à l'apprenant(e) qui en fait l'apprentissage.

C'est dire que l'offre de formation du département de philosophie de l'UCAD a des ressources de qualité à faire valoir pour se présenter à l'apprenant(e) qui se sent attiré(e) par les études philosophiques. Il faut que les rédacteurs du *rapport d'autoévaluation* en soient eux-mêmes conscients et convaincus pour les faire apprécier par autrui.

II- DESCRIPTION DE LA VISITE SUR SITE

Le 15 juillet 2016, après avoir tenu une réunion de concertation à l'hôtel dès 9H, les trois évaluateurs externes se sont trouvés à l'UCAD à 09H56 et à 10H18, la visite pouvait démarrer. La première rencontre a eu lieu dans le bureau du Dr Malick Diagne, Chef du département de philosophie, entouré de quelques-uns de ses collègues dont le Pr Ramatoulaye Diagne Mbengue appelée à se retrouver « seule professeur titulaire » à partir de fin-juillet.

Le Dr M. Diagne fit un exposé articulé autour d'une vingtaine de diapositives ; ces dernières furent si bien présentées et si agréablement correctives par rapport à certaines données du rapport d'autoévaluation que les évaluateurs externes manifestèrent sur le champ leur souhait de pouvoir en disposer avant de travailler à leur rapport. Ils eurent, le lendemain matin, l'agréable surprise d'en constater la présence dans leurs boîtes électroniques car le Dr M. Diagne avait envoyé le document demandé dans la soirée du 15 juillet !

Ainsi, le principal intérêt des échanges a été de fournir l'occasion d'actualiser sur les points qui le nécessitaient le *Rapport d'autoévaluation* déjà « vieux » de deux ans. Il en est ressorti les éléments de précision ci-après :

²Expression empruntée au défunt philosophe kényan Oruka Odera.

- Le nombre des étudiants du programme de licence de philosophie avoisine les trois milliers dont la moitié en première année ; (Pour l'année académique 2015-2016, les chiffres que voici ressortent de l'exposé du Dr Diagne : L1 : 1756 ; L2 : 897 ; L3 : 330 ; soit 2983 étudiants au total) ;
- Le déficit d'enseignants peut être considéré comme *énorme* car le département ne compte, aujourd'hui que deux Professeurs titulaires dont l'un sera retraité au mois de juillet 2016 et un Maître de Conférences ; s'y ajoutent 8 maitres-assistants ; 4 assistants titulaires et 2 assistants stagiaires ;
- Ces enseignants permanents sont épaulés par 17 vacataires, dont 7 docteurs et un docteur d'Etat ;
- 6 tuteurs et 8 moniteurs contribuent aussi à l'encadrement des apprenants qui bénéficient ainsi des séances de renforcement données par des tuteurs ;
- L'année 1968, par les évènements qui l'ont marquée au Sénégal, a entraîné la suppression de la sociologie et de la psychologie ; cela a influé sur la philosophie et son enseignement ;
- Du fait des effectifs mentionnés ci-dessus, les salles consacrées à l'enseignement de la philosophie sont devenues exiguës et en nombre insuffisant, exception faite des amphithéâtres de l'UCAD II que les évaluateurs externes ont prévu de visiter. Aussi le département de philosophie dispense-t-il certains de ses cours dans les salles du Lycée voisin (Maurice de la Fosse) quand elles sont libres ;
- La *Revue Sénégalaise de Philosophie* est, hélas, restée sans paraître pendant dix ans : le département envisage de la reprendre ; le numéro à paraître prochainement serait déjà sous presse ;
- Une coopération fructueuse est en cours avec l'université de Nimègue au Pays-Bas ; le département espère accueillir quelques collègues de cette université pour suppléer temporairement au vide que créera le départ à la retraite mentionnée plus haut et prévue pour fin juillet 2016 de l'un des deux professeurs titulaires.

De 14H15 à 16H15, comme ils l'avaient prévu, les évaluateurs externes allèrent visiter les amphithéâtres de l'UCAD II, la salle de travail du département de philosophie faisant office de bibliothèque du département et la grande salle du Camp Jérémy de laquelle l'état de délabrement en dit assez sur l'inadaptation de certains de ces locaux à l'usage qu'on tâche d'en faire.

Après s'être réunis pendant un petit quart d'heure pour harmoniser leurs notes et fixer l'attitude à adopter, les évaluateurs firent la *restitution orale* de leur visite à leurs collègues du département de philosophie de 15H30 à 16H30. Cette restitution fut présidée par le Pr Lalèyê entouré de ses deux collègues, les Pr Savadogo et Kouassi ; elle porta notamment sur l'exposé des *points faibles* et des *points à renforcer* (voir ci-dessous). De brefs commentaires suivirent de part et d'autre et la visite sur site s'acheva à 16H45.

III- AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Les considérations faites ci-dessus illustrent le fait que le *rapport d'autoévaluation* ne reflète pas assez clairement les nombreux atouts que l'histoire déjà longue du département de philosophie de l'UCAD met à sa disposition et les nombreux défis que son lieu d'insertion dans la modernité lui demande d'affronter. Néanmoins, **l'avis des évaluateurs externes** sur le Rapport d'autoévaluation est qu'il est acceptable.

En résumé, en ce qui concerne la forme, le canevas défini par le guide d'autoévaluation rédigé par l'ANAQ-Sup est largement honoré, malgré les faiblesses qui subsistent. Du point de vue du fond, aucun des champs n'est abandonné. Autrement dit, ils ont été tous passés en revue et renseignés. Ils sont même assortis par endroits d'autocritiques. Il existe également des annexes qui sont également fort utiles à la résolution d'un certain nombre d'énigmes, notamment la question du nombre d'enseignants titulaires (permanents), de vacataires avec leurs CV respectifs, des CM, des TD et des TP à ne pas confondre avec les TPE (Travail Personnel Étudiant), des syllabus, des délibérations, des Procès-verbaux, etc.

Dans l'ensemble, en tenant compte des directives de l'UEMOA et du REESAO (parcours Licence 180 crédits) aussi bien les méthodes d'enseignement que les contenus sont conformes au système LMD.

IV- APPRÉCIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le département de Philosophie de l'UCAD dispense des enseignements de Philosophie, fait les évaluations et proclame des résultats. Ces enseignements concernent plus de trois mille étudiants sur l'ensemble des trois parcours LMD ; système LMD dans lequel le département est engagé depuis 2010.

Points à améliorer :

Les offres de formation reflètent les communes mesures, à savoir les normes en la matière. Leur mise œuvre aussi bien par les titulaires que par les vacataires nécessite l'augmentation en nombre et en qualité de ces derniers.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le programme d'études et de formation réalise ses objectifs de formation et d'encadrement, à la lumière de ses maquettes de formation. Il forme les étudiants en vue d'aptitudes à l'enseignement et à la recherche. Les métiers du journalisme et de l'administration générale sont également pris en charge par le programme. Quant aux enseignants titulaires et vacataires, ils dispensent leurs enseignements respectifs axés sur la maîtrise des concepts et notions de la philosophie, des courants philosophiques et des domaines (Histoire de la philosophie, Logique-Épistémologie, Philosophie Générale, Philosophie morale et politique, philosophie Africaine, l'Esthétique et la Philosophie de l'Art, Philosophie des Religions, Psychologie, etc.), des concepts et notions des disciplines connexes (Sociologie, Anthropologie, Éducation, Communication, etc.). Ils les déploient également en vue de la maîtrise par les étudiants des techniques de recherche documentaire et de rédaction (argumentation et études de texte, techniques de rédaction, méthodes en philosophie, recherche bibliographique, etc.). Ils élaborent dans l'ensemble des syllabus, plus largement des

plans de cours. Les objectifs du département avec ceux de l'institution, à savoir l'UCAD, sont ainsi en adéquation. L'UCAD a ses textes d'établissement ainsi qu'un plan stratégique.

Points à améliorer :

La déclinaison du plan stratégique à l'échelon du département de Philosophie et de son programme de Licence pour sa réalisation nécessitera deux points à honorer : l'insertion des TICE pour la formation à distance et le renforcement des capacités des vacataires qui ne sont pas logés à la même enseigne que les enseignants titulaires ; ces derniers ayant le profil de carrière et de promotion régulé par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Standard 1.03. Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Le programme de Licence Philosophie organise des conférences, des séminaires, des colloques et des ateliers artistiques, avec une implication avérée des professionnels. Le programme n'ignore donc pas l'importance du monde professionnel et socio-économique. Il est envisagé d'autres stratégies de rapprochement avec celui-ci.

Points à améliorer :

Les relations qui existent entre le programme de licence de philosophie et des milieux professionnels, peuvent être capitalisées sous la forme de l'implication de ces derniers dans l'élaboration des maquettes. Des UE peuvent ainsi être clairement articulées aux bassins d'emploi existants. Le projet de création d'une Faculté de Philosophie, de Psychologie, d'Arts et de Communication va dans le sens dans l'augmentation des chances d'insertion professionnelle des diplômés.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : organisation interne et gestion de la qualité.

Standard 2.01 : Le processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Le Programme de Licence de Philosophie dispose de procès-verbaux des assemblées de département, qui situent sur les responsabilités, les compétences et les processus de décisions. En début d'année académique, le programme tient des réunions de répartition et d'organisation des enseignements, à l'issue desquelles chaque enseignant intervenant est tenu informé de ses responsabilités et des processus décisionnels.

Points à améliorer :

Les procès-verbaux évoqués sont, certes, des indicateurs de la démarche participative qui encadre les processus décisionnels, mais renforcer la communication est nécessaire pour le partage des décisions arrêtées. En outre, le projet de la représentation étudiante dans les instances de décision est à concrétiser.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Standard 2.02: Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le PER prend part aux processus conception et de validation des maquettes, y compris des décisions.

Points à améliorer :

Il faut commencer par décrire la *forme* de cette participation du PER ; de même, il faut décrire le *processus* permettant aux apprenants de donner leur opinion sur les enseignements qu'ils reçoivent. La fiche de questionnaires peut y aider.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Standard 2.03. Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Le programme de Licence de philosophie est mis en œuvre par le département de philosophie qui fait partie de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD. Cette faculté dispose d'une cellule sectorielle Qualité. A l'échelon du programme, un comité qualité censé veiller à l'amélioration des enseignements n'existe pas. Quant au responsable de la cellule sectorielle Qualité, il a été associé aux échanges lors de la visite sur site. Cela a permis de comprendre qu'il y a encore des réglages à opérer.

Points à améliorer :

La Cellule sectorielle Qualité doit poursuivre ses activités de façon plus inclusive à travers le comité Qualité du programme. Elle ne doit guère être perçue comme une entité au-dessus des départements qui décernent des bons et mauvais points. D'où la nécessité de promouvoir par des conférences et débats une culture de la qualité.

Appréciation globale sur le standard :

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum Et Méthodes Didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquettes structurées et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme de Licence de Philosophie est organisé conformément aux normes LMD (Licence-Master-Doctorat). L'année académique est divisée en deux semestres de 30 crédits chacun. Chaque semestre est composé d'un ensemble d'Unités d'Enseignements (UE), lesquelles comprennent des éléments constitutifs. Par ailleurs, les unités d'enseignements du premier semestre sont différentes de celles du second semestre quel que soit le niveau d'études. Les maquettes des six semestres, en raison deux semestres par an, sont disponibles et régulièrement enseignées.

Points à améliorer :

Sur les maquettes, il importe de présenter dans une colonne distincte les mentions « obligatoire » et « optionnelle ». Il faut en outre encourager tous les intervenants à élaborer des plans de cours et des syllabus pour toutes les unités d'enseignement du programme de licence de philosophie. D'où la nécessité d'un renforcement des capacités des intervenants en vue de l'acquisition des aptitudes à l'élaboration des syllabus.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 3.02: Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme de Licence de Philosophie de l'UCAD met en œuvre des thèmes, des contenus et des méthodes qui concourent à dispenser des enseignements de qualité. Les apprenants, cela ne fait aucun doute, bénéficient de connaissances intégrant des découvertes scientifiques au sens large. Il prend en compte les nouvelles théories, les nouveaux paradigmes et l'interdisciplinarité (exemple : Éthique de la responsabilité, Théorie de l'agir communicationnel, Théorie de la justice comme équité, etc.). En ce qui concerne, les stages crédités et l'entente contractuelle entre les partenaires qui accueillent les stagiaires, le département de philosophie de l'UCAD se propose de poursuivre la réflexion. Autrement dit, le programme de la licence de philosophie n'a pas de stagiaires dans les entreprises ou chez d'autres partenaires.

Points à améliorer :

Trois points ont retenu l'attention des experts qui se posent les questions rhétoriques suivantes : Quand on affirme que 70% des enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux, et 30% sous les autres formes, ne devrait-on pas inverser ces pourcentages ?

La facilité d'accéder à la documentation, grâce aux moyens informatiques désormais disponibles à tout apprenant n'oblige-t-elle pas à redéfinir le cours magistral comme forme (et pas nécessairement comme méthode d'enseignement) et à restreindre son usage en tenant compte, notamment, du travail personnel de l'étudiant (TPE) ? Qu'est-ce-que la *pédagogie numérique* ? Y-a-t-il eu, au niveau du département de philosophe et dans l'intérêt des apprenants du programme,

un effort collectif d'adaptation des enseignants (et des enseignements) à cette pédagogie numérique ?

Il est donc suggéré de poursuivre avec les volumes des CM, des TD, des TPE proposés, sans perdre de vue la possibilité de les réarticuler *in situ*.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Standard 3.03. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Le programme de Licence de Philosophie a élaboré les conditions d'obtention des attestations et des diplômes. Elles tiennent dans ce qui suit :

1-Inscription de l'étudiant dans les services de la scolarité ;

2-Présence aux TD;

3-Participation aux contrôles et examens ;

4-Validation du semestre.

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées à travers le site de l'UCAD (voir l'onglet réforme du lien <http://www.ucad.sn/>).

Points à améliorer :

A côté de la clarté et de la consistance des conditions rappelées, il importe de déployer la procédure des étudiants n'ayant pas validé des crédits, ceux ayant des dettes, ceux ayant composé avant de chercher à passer à la scolarité pour les formalités d'inscription et les délais de traitement.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 3 04 Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le programme de Licence de Philosophie se donne les moyens de suivre le taux de réussite des apprenants. Il tient à cet effet des réunions annuelles et cela, depuis plusieurs années. Lors de la visite sur site, il a été donné aux experts de voir avec satisfaction la forte implication des moniteurs, des tuteurs et l'existence d'une bibliothèque du département, toute chose qui concourt à la qualité de la formation et à la progression des apprenants.

Points à améliorer :

Le recrutement d'un personnel d'appui dans les domaines tels que la philosophie contemporaine et la Logique, qui en réclament, à travers des conventions entre universités, est à encourager. Cela met en lumière le souci d'améliorer les taux de réussite, sans omettre, il faut en convenir, la maîtrise des effectifs : un atout certes, mais un piège...

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Champ d'évaluation 04 : Personnel d'enseignement Et/Ou De Recherche

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement

Le corps des PER à charge de déployer le programme de Licence de philosophie a les qualifications académiques requises. Il bénéficie de mesures incitatives (subventions, primes, voyages d'études, logements, etc.) et de fonds compétitifs nationaux (FIRST, PAPES, etc.) et internationaux (AUF, SCAC, Coopération Hollandaise, etc.). Les Enseignants-chercheurs et les Chercheurs ont ainsi les moyens de poursuivre leur carrière.

Points à améliorer :

Le PER est principalement recruté sur titre de Docteur en Philosophie. Il doit suivre, pour sa promotion, une double trajectoire définie par les textes nationaux en la matière et les textes du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). A l'échelon du CAMES qui ne connaît guère des salaires et autres primes des nationaux des pays membres, il est une

constante qui porte sur les listes d'aptitude aux fonctions de Maître-assistant, Maître de conférences et de Professeur titulaire quand il s'agit des Enseignants-Chercheurs, et, de Chargé de recherche, de Maître de recherche et de Directeur de recherche, en ce qui concerne les Chercheurs. Il est souhaitable voire impératif que le département de philosophie de l'UCAD prête une attention positive à ces grades qui jouent fortement dans la déclinaison Cours de CM/ Cours de TD/TP. A l'échelon des salaires et autres primes, il est à suggérer de tenir compte des traitements salariaux et des pratiques de rémunération les plus exemplaires au sein des Etats membres de l'espace CAMES. En tout état de cause, il s'agit bel et bien de songer fortement à une revalorisation conforme aux défis de la compétitivité et de la mobilité.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 4.02: La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les charges horaires des Professeurs, Maîtres de Conférences, Maîtres-assistants et Assistants sont fixées par l'université : 7h/semaine pour les enseignants de rang B et 5h/semaine pour les enseignants de rang A. Pour les vacataires, la charge correspond au volume horaire de l'élément constitutif et elle leur est notifiée dans l'arrêté rectoral.

Points à améliorer :

Il existe des cahiers de textes pour retracer les différents temps de travail d'enseignement sous les modalités précises. Le temps passé pour des charges administratives doit faire l'objet d'un arrêté rectoral qui fixe des décharges horaires à concurrence du volume global dû à l'Etat en fonction du grade du PER : rang magistral A ou rang B. La difficulté qui peut être relevée, provient du contexte particulier du département de l'UCAD où les effectifs étudiants sinon frisent la démesure, du moins n'ont rien de commune mesure (question de norme) comparativement au nombre de PER. Dans ce cas précis, les décharges n'ont de décharges que de nom. Aussi conviendrait-il de parler d'heures complémentaires ou supplémentaires selon la terminologie retenue. L'ultime suggestion est alors d'accroître le nombre de PER en qualité et en quantité, en plus de la mise de la pédagogie numérique pour grands effectifs.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le PER du programme de Licence de Philosophie est composé à moitié d'enseignants titulaires et à moitié de vacataires spécialistes de la discipline. C'est un programme qui accueille des enseignants de disciplines connexes (Sociologie, Psychologie, Langues étrangères, Langues nationales, Lettres classiques et Lettres modernes) pour participer à la formation des étudiants. Il y a aussi des enseignants invités qui interviennent dans le programme. Des accords de coopération sont alors nécessaires.

Points à améliorer :

La mobilité intra-universitaire et interuniversitaire qui existe bel et bien, a besoin d'être consolidée par des accords de coopération et des conventions d'échanges universitaires.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Champ d'évaluation 05 : Etudiants.

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées

L'orientation en Licence 1 se fait à partir de la plateforme nationale d'orientation (CAMPUSEN). Les conditions d'admission en L1, L2 et L3 sont définies par le décret relatif au diplôme de licence et reprises dans les textes de licence en philosophie. Il s'agit de textes cadres qui en son chapitre III en lien avec l'accès aux études de Licence décline ce qui suit :

Article 8. - Peut s'inscrire en Licence 1 de Philosophie le candidat pouvant justifier :

- soit d'un diplôme de baccalauréat;
- soit d'un titre admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation en vigueur.

L'admission se fait par examen de dossier.

Article 9. - Peut s'inscrire en Licence 2 de Philosophie l'étudiant ayant validé les semestres 1 et 2.

Si ces semestres ne sont pas validés, le passage conditionnel en Licence 2 est autorisé à tout étudiant ayant validé et capitalisé au moins 70 % des 60 crédits de la Licence 1.

Article 10. - Peut s'inscrire en Licence 3 de Philosophie:

- l'étudiant ayant validé les semestres 1,2, 3 et 4 ;
- l'étudiant titulaire d'un DUEL, d'un DUES, d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un titre admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation en vigueur.

Le passage conditionnel en Licence 3 de Philosophie est accordé à tout étudiant ayant validé les semestres 1 et 2 et ayant capitalisé au moins 70 % des 60 crédits des semestres 3 et 4.

Article 11. - Les étudiants prennent au maximum deux inscriptions administratives annuelles par année d'étude dans le cursus de la licence.

Une inscription supplémentaire peut être accordée, à titre dérogatoire, en Licence 3 de Philosophie par le doyen de la faculté dans le cas de force majeure, après avis d'une instance délibérante.

Points à améliorer :

Il est à suggérer une large diffusion de ce chapitre afin de provoquer à terme les débats soit sur sa révision, soit sur son renforcement

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 5.02: L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Le programme de Licence de Philosophie s'appuie sur des conditions d'admission qui sont définies par les établissements sur la base de critères académiques sans aucune discrimination de genre. Il faut aussi faire savoir que le déroulement des études et l'évaluation des apprentissages se font dans l'équité et l'objectivité. C'est dire qu'en amont comme en aval, le programme prend ses distances vis-à-vis des inégalités, y compris celles qui rendent l'égalité possible, à savoir la discrimination positive en faveur des femmes, des handicapés notamment.

Points à améliorer :

Il est possible d'envisager l'égalité des chances sous d'autres angles ; l'angle formaliste et quantitatif ne pouvant être le seul étalon de mesure. Ne disposant pas, par ailleurs, de fichiers de répartition d'effectif par sexe ou genre, il est à faire l'hypothèse que les femmes seraient lésées, (la religion ne peut être ici mise à l'index sans procès) et qu'il importe au programme d'engager des mesures correctives et/ou incitatives (modèle de quota, modèle de bourses sur genre, etc.).

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 5.03. La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Le programme de la licence de Philosophie de l'UCAD honore l'impératif de la mobilité des étudiant(e)s en étant attentif au type de diplômes délivrés. Il dispose, en effet, d'une commission interne de reconnaissance des diplômes. Il y a également un dispositif de capitalisation et de transfert des crédits, assuré par la commission d'équivalence nationale.

Points à améliorer :

La coopération peut être davantage stimulée et cela passe à des conventions de partenariat explicites.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 5.04 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s

Le travail accompli par les enseignants responsables des années d'étude, les moniteurs et les tuteurs est d'importance capitale; il mérite d'être signalé et fortement encouragé.

Points à améliorer :

Il faut trouver le « moyen » d'évaluer l'encadrement rapproché qui est le fait des moniteurs et des tuteurs. Pour rappel, le moniteur est un titulaire du Master. Le tuteur, quant à lui, est censé être dans une année supérieure à l'année de l'étudiant encadré.

Appréciation globale sur le standard :

ATTEINT

Standard 5.05 Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Le programme de licence de Philosophie de l'UCAD dispose d'un dispositif d'insertion des licenciés en philosophie dans le milieu du travail à travers le Bureau d'Information et d'Aide à l'Orientation (BIAO) de l'UCAD. Il sert, à la fois, de dispositif d'accompagnement des apprenants et d'insertion des diplômés.

Points à améliorer :

L'important *sujet* de la relation du philosophe avec les milieux professionnels devrait être patiemment et méthodiquement converti en un *problème* pour la résolution duquel on n'hésitera pas à convier les philosophes professionnels jeunes et moins jeunes, en même temps que les

spécialistes des professions visées. Il serait souhaitable de doter chaque département de l'UCAD, et bien évidemment le département de philosophie, de BIAO

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

Champ d'évaluation 06 : Dotation en équipements et en locaux.

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Qu'il soit nécessaire d'aller occuper quelques salles de cours du lycée d'à côté suffit pour estimer que les locaux disponibles à l'UCAD ne sont pas en nombre suffisant. A cela s'ajoute le fait que certains espaces comme celui disponible au Camp Jérémy doivent être aménagés et dûment équipés pour qu'il soit raisonnable d'y dispenser des cours. En effet, les ressources financières du programme de licence de philosophie proviennent du budget de l'Université qui assure les salaires du PER. Elles sont également affectées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement (matériel pédagogique, entretien des salles de cours, etc.). Il n'existe guère de ressources financières pour ce programme en dehors du budget de l'Université.

Points à améliorer :

Les Collègues du département de philosophie devraient avoir à l'esprit qu'il leur appartient de donner aux autorités étatiques responsables de l'UCAD une image fidèle des lieux en même temps qu'une description exacte des opérations qui s'y déroulent et par lesquelles les uns et les autres aspirent à offrir la qualité. Il faut envisager, par ailleurs, la mise en place des réseaux d'anciens diplômés du département de philosophie de l'UCAD en activité.

Appréciation globale sur le standard :

PARTIELLEMENT ATTEINT

IV- POINTS FORTS DU PROGRAMME

- Le programme de philosophie est structuré conformément aux règles du système LMD. Les maquettes des six semestres, en raison de deux semestres par an, sont disponibles et régulièrement enseignées. Le programme met en œuvre des thèmes, des contenus et des méthodes qui concourent à dispenser un enseignement de qualité ;
- Le corps des PER à charge de déployer le programme de Licence de philosophie a les qualifications académiques requises ;
- Le programme a mis en place un dispositif d'accompagnement des apprenants et d'insertion des diplômés ;
- **Le nombre si manifestement important des étudiants du département de philosophie de l'UCAD.** Il importe de le souligner, il est rare de trouver dans une autre université en ce moment, 3000 étudiants candidats à l'obtention de la licence en philosophie. Dans la plupart des départements de philosophie des universités américaines, canadiennes ou européennes, le nombre total des étudiants tourne autour de la centaine. Et, même en Afrique où le nombre total des universités est en croissance rapide, il est rare que ceux qui aspirent à obtenir la licence de philosophie atteignent le millier !
- Cet effectif des étudiants par rapport auquel certaines dispositions en termes d'espace se révèlent désuètes ou dépassées représente néanmoins le *premier atout du programme* de formation proposé ; car c'est par rapport à lui qu'il est désormais impératif que les méthodes d'enseignement s'adaptent et que l'accès aux ressources pédagogiques s'actualisent et se modernisent en tirant avantage des technologies de la communication.
- **La jeunesse du corps enseignant engagé dans la réalisation du programme de philosophie.** Certes, dans 3 ou 4 ans c'est de ce corps qu'émergeront les 4 Maitres de conférences et/ou Professeurs qui seront habilités par le CAMES ; mais c'est déjà sur leurs énergies et la force de leur engagement au service de la philosophie que reposent l'existence et le fonctionnement du département de philosophie dans son état actuel. C'est ce qui fait de cette jeunesse du corps enseignant un atout.
- **Le moral du corps enseignant du département de philosophie.** La commune détermination des enseignants, tous grades confondus, de ce département est particulièrement manifestée par leur aptitude à s'entendre pour déjouer les obstacles

fréquemment érigés par les arrêts du fonctionnement de l'université dans son ensemble, que ces arrêts proviennent des enseignants eux-mêmes par leurs syndicats interposés ou des étudiants fortement politisés dans leur organisation corporative. Les enseignants responsables des années d'étude (L1, 2 et 3), les moniteurs, les tuteurs et même l'assistante du chef du département et son adjointe contribuent énormément à une espèce d'aération socio-humaine propice à désamorcer les malentendus et les crises avant qu'ils ne se concrétisent et ne s'extériorisent en arrêt de travail. Il y a là, de toute évidence, un acquis à conserver et continuer de faire fructifier.

- **Le fait que le chef du département puisse être secondé par deux assistant(e)s** – une titulaire et une stagiaire – qui non seulement assurent l'aspect purement administratif des tâches à accomplir mais servent de « tampon » entre les apprenants et l'autorité la plus proche d'eux, au même titre que les enseignants responsables des années d'étude, les moniteurs et les tuteurs.
- **La présence et le rôle des tuteurs et des moniteurs** aux côtés des enseignants en général et en particulier du chef du département.

VI- POINTS FAIBLES DU PROGRAMME

- Un personnel enseignant notoirement insuffisant, en qualité comme en nombre.
- Des locaux inadaptés et en nombre insuffisant.
- Le manque de bureaux pour les enseignants : pas même un bureau pour deux.
- Vétusté et insuffisance des équipements tels que les machines (à écrire, numériser, photocopier, etc.) : les archives sont stockés dans des cartons au point de donner du bureau du chef du département une allure de boutique mal rangée.
- Absence d'une documentation régulièrement mise à jour.

VII- APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME

L'évaluation externe a porté sur le programme de la Licence de Philosophie au terme duquel le diplôme de Licence de philosophie est délivré. Elle a consisté entre autres à vérifier la conformité des contenus des champs aux critères du référentiel défini par l'ANAQ-Sup. Au terme de cet exercice, sur les 19 standards, un (1) n'est pas atteint (2.03), huit (8) sont partiellement atteints (1.01, 1.02, 1.03, 2.01, 2.02, 3.02, 5.05 et 6.01) et dix (10) sont atteints (3.01, 3.03, 3.04, 4.01, 4.02 ; 4.03 5.01, 5.02, 5.03 et 5.04). Cela est largement le résultat du fonctionnement du département de Philosophie de l'UCAD, qui ne s'écarte guère des principes administratifs et académiques énoncés par les décrets portant création, attribution, organisation et fonctionnement des Universités publiques du Sénégal. Le programme de Licence de Philosophie que ce département met en œuvre, en plus de se conformer aux dispositions réglementaires des différents Décrets sur les Universités publiques, honore dans l'ensemble, les principes du système LMD. C'est un programme ambitieux qui le serait davantage s'il parvenait à relever le défi de l'insertion professionnelle dont les formateurs ont pleinement conscience. Ils sont d'ailleurs si dévoués qu'ils entendent démultiplier les rencontres à travers la cellule emploi étudiants, avec le monde professionnel en vue d'acter à terme des contrats de partenariat. C'est aussi une équipe académique et pédagogique qualifiée, soucieuse de faire face au défi de la massification par l'appel aux vacataires dans les limites dans des budgets disponibles et par le recours aux TIC. D'où la nécessité, en plus d'allouer des ressources budgétaires additionnelles, de recruter des enseignants permanents susceptibles d'assurer une formation de qualité aux étudiants. Certains se dirigeront vers les débouchés traditionnels du diplôme de Licence de Philosophie, à savoir l'enseignement et l'administration. D'autres poursuivront leurs études dans les établissements supérieurs de la place ou dans les universités étrangères ; la mobilité des apprenants étant pleinement assurée dans le système LMD de même que les équivalences.

VIII- RECOMMANDATIONS À L'ETABLISSEMENT

Aux différents points à renforcer qui précèdent s'ajoutent *trois recommandations*. Les évaluateurs externes :

- **Encouragent** la reprise des activités de la Revue Sénégalaise de philosophie et l'organisation des semaines philosophiques ;

- **Recommandent** au département de philosophie de s'ouvrir aux autres départements du pays et de la sous-région ; cela lui permettrait de résoudre pour un certain temps l'important problème de l'encadrement des thèses et des mémoires de maîtrise ;
- **Exhortent** le département de philosophie de l'UCAD à diffuser les informations sur ses activités scientifiques telles que les thèses soutenues et les thèmes des recherches en chantier dans les laboratoires des écoles doctorales.

IX- RECOMMANDATIONS À L'ANAQ

Les évaluateurs externes recommandent à l'ANAQ :

- De constituer l'équipe des trois évaluateurs externes aussi tôt que possible et de leur envoyer le rapport d'autoévaluation des responsables du programme à évaluer dès que ce rapport est déposé au Secrétariat de l'ANAQ ; cela, plusieurs semaines avant la visite sur le site ;
- D'encourager ces experts à échanger leurs opinions et commentaires sur ledit rapport avant la visite sur le site ;
- D'être l'avocat du programme soumis à l'évaluation auprès de l'autorité de tutelle (Rectorat de l'UCAD, Ministère de l'Enseignement Supérieur et État) pour que soient réunies les conditions humaines et matérielles nécessaires pour réaliser la *qualité souhaitée* et *attendue* du programme soumis à l'accréditation.

NB : AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'ANAQ-SUP, il est suggéré de penser à *mieux rémunérer* le travail desdits évaluateurs externes ; travail au regard duquel la visite sur le site et les recommandations faites de vive voix lors de cette visite ne représentent qu'une petite partie.

X- PROPOSITION DE DECISION

Suite à l'analyse détaillée du rapport d'auto-évaluation du programme de formation de LICENCE DE PHILOSOPHIE de l'UCAD, à la visite effectuée sur le site de l'Université et tenant compte des réponses apportées par l'équipe de direction aux conclusions du rapport provisoire, les experts évaluateurs externes ont proposé d'un commun accord :

L'ACCREDITATION DE LA LICENCE DE PHILOSOPHIE DE L'UCAD

ANNEXES

Liste des éléments de preuves vérifiés

Les experts ont demandé et obtenu pour vérification les pièces complémentaires dont la liste est indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, les pièces et leurs objets sont conformes. Il est arrivé d'avoir des fichiers vides. Ces cas ont été traités à partir des fichiers sur la clef USB fournie.

Designation	Objet	Observation
Arrêté mise en place comité autoévaluation	Vérification des informations présentées	RAS
Composition comité de pilotage d'autoévaluation	Vérification des informations présentées	RAS
CV de quelques PER	Vérification des diplômes des PER	RAS
Contrats de vacataires	Vérification du statut des personnels	RAS
Liste de membres du	Vérification des informations présentées	Rien A Signaler (RAS)
Contrat de performance	Vérification des informations présentées	RAS
Arrêté portant titularisation	Vérification du statut des personnels	RAS
Nouvelle Maquette de	Vérification et discussions	RAS
PV réunions département	Vérification des points d'ordre du jour	RAS
Arrêté portant nomination	Vérification du statut de l'équipe de	RAS
Syllabus de quelques éléments constitutifs du programme de la licence de Philosophie	Vérification des syllabus	RAS
Questionnaire évaluation des enseignements	Vérification que l'étudiant est pris en compte dans le processus d'assurance	RAS

Preuve de l'intervention des partenaires étrangers dans la formation au département	Vérification des informations présentées	RAS
Arrêté portant organisation et fonctionnement de la	Vérification de la création de la CIAQ et de son fonctionnement	RAS
Programme d'études de la Formation	Vérification de l'agencement des UE et de la conformité tel qu'annoncé dans le	RAS